

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du compte administratif :

Le compte administratif 2017 dégage en section de **fonctionnement un résultat excédentaire de 4 320 601,54 €** (contre de 4 112 253,48 € en 2016).
En investissement, le résultat de clôture de la section s'élève à **+ 495 029,41 €** (contre de - 6 316,05 € en 2016).

A -DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **14 603 108,36 €** et enregistrent une baisse de **0,14 %** par rapport au compte administratif 2016.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à **3 146 827,48 €** et diminue de **5,74 %** (- 191 614 €) après une diminution de 576 500 € en 2016. Il représente 21,55 % des dépenses.

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Les principales évolutions sont les suivantes :

CHAPITRE 011 :	3 146 827,48 € (- 5,74 %)	- 191 614,07 €
Frais d'actes & de contentieux		+ 42 939 €
Contrats de prestations de services		+ 16 866 €
Vêtements de travail		+ 13 955 €
Formation		+ 11 080 €
Achat de prestations de services (spectacles, communication...)		-78 541 €
Impressions		- 47 327 €
Electricité		- 38 548 €
Entretien des bâtiments		- 37 422 €
Remboursement à d'autres organismes		- 27 876 €
Autres fournitures (travaux en régie)		- 19 463 €
Taxes foncières		- 12 279 €
Maintenance		- 10 858 €
Frais de transport		- 10 845 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à **7 707 043,42 €** et augmente de 1,12 %.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 52,78 %, contre 58,30 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données 2015).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) s'élève à **725 716,20 €** soit en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 4 258 €) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) pour 704 671 € et le reversement de la taxe de séjour au Département (15 563 €).

Le chapitre 65 transferts versés (subventions, participations) s'élève à 2 568 112,86 € et augmentent de 5,6 % (+ 136 299 €), avec notamment :

- La baisse des **subventions aux associations** : - 5 797 €,
- **Les subventions aux établissements publics** (CCAS) enregistrent une augmentation de 20 000 €
- En revanche, les **participations aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux) augmentent de 79 660 € (+ 7,53 %), principalement à cause de l'augmentation de la participation versée au SDIS (+38 163 € soit + 5,85 %) et au conservatoire (+ 19 083 €).

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- Les **autres participations** (crèches et colonies) s'élèvent à 733 785 €, en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 3092 €).
- Enfin, en 2017, nous avons dû constater 28 013 € de créances irrécouvrables sur les exercices antérieurs.

Le chapitre 66 (frais financiers) s'élève à **408 641,24 €**, en baisse de 56 446 € par rapport à 2016.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) s'élève à **46 767,16 €** et augmente de 903 € avec l'augmentation des subventions exceptionnelles aux associations (+ 34 485 €) mais la baisse des annulations de titres émis sur les années antérieures (33 532 €).

B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **21 237 234,70 €** et enregistrent une hausse de **31,65 % (+ 5 106 205 €)** principalement due aux cessions immobilières réalisées.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 1 054 081,77 € en baisse de 1,08 %.

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **10 987 905,87 €** et baissent de 1,49 % (- 165 756 €).

Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité locale (7 435 588 € soit - 2 140 849 €), la taxe additionnelle aux droits de mutation (707 308,67 € soit + 58 630 €), l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises (1 985 305 €) et diverses autres taxes (séjour, électricité, ODP, TLPE) pour 859 704 € (- 68 842 € dont - 64 985 € de taxe sur les mutations de terrains devenus constructibles).

Le produit de la fiscalité locale (7 435 588 €) baisse de 22,36 % du fait du transfert de la fiscalité des entreprises à la communauté de communes (- 1 876 851 €) et de la baisse des taux communaux de 5 % décidée en 2017, et se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation & TH sur Logements Vacants : 4 357 133 € (- 176 160 €) - 3,89 %

Taxe sur Foncier Bâti : 2 925 806 € (- 107 636 €) - 3,54 %

Taxe sur Foncier Non Bâti & Taxe Additionnelle : 77 828 € (- 7 688 €) - 8,99 %

Rôles supplémentaires TH&TF : 74 821 € (+ 27 213 €)

Enfin, rappelons que pour connaître la réalité du produit de la fiscalité locale, les recettes doivent être minorées du montant du reversement opéré au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) qui figure en dépenses (chapitre 014) pour un montant de 704 671 €.

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **2 289 855,85 €** et baisse de 344 448 € en 2017 (après une baisse de 440 989 € en 2016) soit - 13,08 %, principalement du fait de la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élève à 1 876 417 € soit une diminution pour la quatrième année de 330 816 € par rapport à 2016 (- 14,99 %), conséquence de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

D'autre part, la commune n'étant plus éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine, nous enregistrons une perte de 70 278 €.

En revanche, les compensations des exonérations de Taxe d'Habitation & Taxes Foncières augmentent de près de 28 % (+ 81 281 €), après la réintégration de l'exonération pour personnes de condition modeste.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **849 082,30 €** et augmentent de 10,24 % (+78 882 €). Il s'agit du revenu des immeubles (+64 277 €), des redevances (galerie Raimu, cinéma, théâtre, aire de carénage) et des concessions (port et plages et plaisanciers).

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à **5 824 046,27 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils sont en hausse de 5 620 825 €, principalement du fait des cessions immobilières réalisées en 2017 (hippodrome et ancienne maison de retraite).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **230 263,44 €** et baissent de 71 785 € (- 23,77 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2017, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **7 138 319,07 €**.

Les reports sur l'exercice 2018 s'élèvent à 870 773,58 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 491 114,80 €

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 772 930,31 €

Les immobilisations corporelles - matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 2 865 947,70 €

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 294 590,45 €

Les remboursements de taxes (chapitres 10 & 13) pour 4 052 € (il s'agit de remboursement de taxe d'aménagement ou de PNRAS)

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 649 683,81 €

Les **dépenses d'équipement** (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent à **5 583 152,27 €** (3 188 223,71 € en 2016) et se répartissent comme suit :

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	CA	Reports
CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)	294 590,45 €	130 476,44 €
Frais de document urbanisme PLU	16 921,08 €	78 255,24 €
Frais études	204 479,54 €	52 221,20 €
Annonces et insertions	3 132,00 €	0,00 €
Concessions et droits similaires	70 057,83 €	0,00 €
CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)	649 683,81 €	102 691,00 €
SPA bâtiments & installations (budget annexe)	540 000,00 €	
Département (giratoire Marines)	100 000,00 €	100 000,00 €
Subventions façades	6 683,81 €	691,00 €
Autres organismes publics (Chambre d'agriculture)	3 000,00 €	2 000,00 €

Les frais d'études sont composés en majorité d'études d'urbanisme dont les 155 000 € engagés pour le terrain de l'hippodrome qui ont été rachetées par l'acquéreur (recette au chapitre R20).

Au chapitre 204, la dépense principale (540 000 €) concerne la subvention versée au budget annexe pour la réalisation de la maison de santé et la participation versée au Département pour la réalisation du giratoire des Marines (200 000 € en 2 ans).

	CA	Reports
CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)	2 865 947,70 €	35 370,49 €
Acquisitions foncières - bâtiments	2 187 240,85 €	0,00 €
Véhicules & engins	326 062,97 €	0,00 €
Acquisitions foncières - terrains	77 556,00 €	0,00 €
Equipements sportifs	60 345,91 €	5 003,76 €
Autres matériels (tous services)	48 688,43 €	21 400,70 €
Plantations & matériel EV	45 456,36 €	
Equipement CMM, manifestations	38 785,62 €	2 256,99 €
Equipements écoles, cuisines & cantines	32 298,58 €	1 081,20 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier	23 379,25 €	2 908,23 €
Voirie, mobilier urbain	13 478,88 €	
Propreté, port	10 416,19 €	
Equipement Police Municipale	2 238,66 €	2 719,61 €

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	CA	Reports
CHAPITRE 23 (travaux)	1 772 930,31 €	602 235,65 €
Marché à commande - voirie	741 197,07 €	4 400,37 €
Eclairage public	310 704,87 €	37 415,22 €
Equipements sportifs, plage	252 188,89 €	375 926,97 €
Travaux écoles, crèches, cantines	159 297,08 €	16 878,67 €
Travaux CMM / espace Rostropovitch	130 653,60 €	160,80 €
Autres travaux de bâtiments divers	102 453,59 €	5 006,40 €
Voiries, réseaux : traçages, divers	68 314,21 €	65 923,05 €
Poste police + horodateurs	8 121,00 €	5 160,00 €
PAE		70 700,17 €
Vidéoprotection	0,00 €	20 664,00 €

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- la phase 2 de l'aménagement du chemin de Vaubelette,
- des aménagements pour personnes à mobilité réduite devant les établissements publics,
- la remise à niveau et le compactage de l'ensemble du parking de la plage avant saison,
- la mise aux normes de la sécurité incendie à la plage,
- la campagne de rebouchage de divers trous sur l'ensemble de la voirie,
- l'aménagement du chemin des Rouves,
- la réfection de la place Victor Hugo, la réfection de l'enrobé rue des Fourches,
- la réfection de la cour de l'école Chabaud,
- l'aménagement d'une partie de la rue des Vignerons ;

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 310 705 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes des travaux de réseau et le remplacement de candélabres, avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED boulevard De Lattre de Tassigny, place de la République et des rues Carnot, Gambetta, Clémenceau et Marceau, ainsi que la création d'un éclairage sportif sur les courts de tennis ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 159 297 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles,
- des travaux dans les équipements sportifs pour 227 425 € avec

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

notamment la réfection des sols et de l'éclairage du COSEC, la rénovation des tribunes du stade et la pose de revêtement synthétique sur deux courts de tennis ;

- des travaux de rénovation au Centre Maurin des Maures (plafonds et électricité), le remplacement du bardage de l'espace Rostropovitch et la réfection des façades intérieures et extérieures de l'église,
- la plantation de palmiers sur la plage des Marines.

D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 023 886,25 €** et se répartissent comme suit :

Le chapitre 10 (dotations, participations) s'élève à **1 275 036,30 €**, soit une augmentation de plus de 29 % (287 237 €).

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (810 000 € au lieu de 294 597,57 € en 2016) le reste étant constitué de l'affectation d'une part du Fonds de Compensation pour la TVA (332 216 €) et de la taxe d'aménagement pour 132 820 €.

Le chapitre 13 (subventions, participations) s'élève à **178 836,24 €** et baisse de 6 041 €.

Il s'agit du solde de la subvention du Département pour l'aire de glisse (41 493 €), des réserves parlementaires pour le box à chiens au poste de PM (4 971 €) et la climatisation des écoles maternelles (4 970 €) et de la participation pour amendes de police (127 401 €).

Le chapitre 16 s'élève à **900 €** correspondant à des cautions encaissées. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté.

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) s'élève à **155 013 €** correspondant au remboursement des études menées sur le terrain de l'hippodrome et rachetées par l'acquéreur.

Le chapitre 23 (immobilisations en cours) s'élève à **385 159,99 €** correspondant à l'apurement d'anciennes avances consenties à la Société Provençale d'Equipe et à la SAIEM de Draguignan.

Enfin, **le chapitre 204** (subventions d'équipement versées) s'élève à **28 940,72 €** correspondant au remboursement d'un trop versé au SYMIELCVAR pour les travaux d'enfouissement du chemin de Vaubelette.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal de la commune.

Il est précisé que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

CM 29/03/2018

N° 2018/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MASSON et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	20 495 681,68 €
Section d'investissement - Mandats émis :	7 443 971,93 €
<u>Total Dépenses</u> :	27 939 653,61 €

Section de fonctionnement - Titres émis :	21 514 029,74 €
Section d'investissement - Titres émis :	7 945 317,39 €
<u>Total Recettes</u> :	29 459 347,13 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	1 018 348,06 €
Section d'investissement (excédent) :	+	501 345,46 €
<u>Total</u> :	+	1 519 693,52 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2016 :

Section de fonctionnement (excédent) :	+	3 302 253,48 €
Section d'investissement déficit) :	-	6 316,05 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+	4 320 601,54 €
Section d'investissement (excédent) :	+	495 029,41 €
<u>Total Excédent</u> :		4 815 630,95 €

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses :	870 773,58 €
Recettes :	120 460,02 €
<u>Solde des RAR</u> :	- 750 313,56 €

Soit un besoin de financement en investissement de 255 284,15 € et un excédent réel net global de 4 065 317,39 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 20 POUR - 6 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

